

## Municipalité Sainte-Geneviève-de-Berthier

## **AVIS PUBLIC**

## EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

Lors de la séance tenue le 4 octobre 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, savoir :

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 628-2021**

Règlement sur la perception des taxes dues pour l'entretien du barrage Saint-Joseph

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal situé au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier.

DONNÉ à Sainte-Geneviève-de-Berthier, ce 5e jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt et un.

Marie-Pier Aubuchon Directrice générale et secrétaire-trésorière